

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit janvier, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents : Mmes MEYER Loriane, BLOTTIERE Vanessa, ILADOY Marie, BITAILLOU Nadège, BONNEAU Diane, MM BOURGUINAT David, CAZABAT Arnaud, CARRAU Jean-François, BARBEROUSSE Stéphane,

Procuration : de M. GOMES Patrice à M. VIDAILHET Jean-Paul

Excusés : M. GOMES Patrice, BERNARD Lucie, LATERRADE Cyrille,

Secrétaire de séance : M. David BOURGUINAT

Vote des dépenses d'investissement avant vote du budget 2021 :

Délibération n° 1 : Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre 21 : « immobilisation corporelle » :

- Article 21311 : Hôtel de ville, opération n°10 « bâtiments communaux »: 25 500€
- Article 2184 : Mobilier : 2475€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus.

Désignation du correspondant défense :

Délibération n°2 : Désignation du correspondant Défense

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune procède par délibération à la désignation d'un correspondant défense au sein des membres du Conseil Municipal. Celui-ci remplit des missions de sensibilisation des citoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

M. Arnaud CAZABAT est seul candidat

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir voté :

NOMME à l'unanimité, Monsieur Arnaud CAZABAT comme correspondant défense pour la commune de Bernadets.

✚ **Modification de la régie d'avances :**

Le Maire indique qu'il convient de compléter la liste des achats qu'il est possible d'acheter à travers la régie d'avance par les fournitures de garderie.

Comme la régie a été créée par une décision du Maire, cette modification passera également par cet acte, le conseil municipal approuve cette modification.

✚ **Questions diverses :**

- **Site internet** : il est toujours en cours bien qu'il soit bien avancé maintenant. L'équipe est en train de mettre en place le bloc actualités ainsi que l'envoi d'alertes aux administrés qui auront transmis leur adresse mail.
- **Sécurisation RD 39** : Une réunion sera organisée avec les responsables de l'UTD de Morlaàs (Conseil Départemental) afin de revenir sur l'étude du trafic de la RD 39 et les propositions de sécurisation qu'ils envisagent. Le Maire a également pris contact avec le CAUE et l'Ingénierie 64 (service gratuit) afin d'accompagner la municipalité sur les différentes modalités de sécurisation envisageables et la constitution des dossiers (définition des besoins, demande de subventions, solutions réalisables...)
- **Aménagement du terrain communal derrière la salle multi activité** : Le Maire a également fait appel au CAUE et à l'Ingénierie 64 afin de rendre concret le souhait de la municipalité d'en faire un lieu intergénérationnel, végétalisé et sportif. Ils interviendront afin de définir les grands axes, développer la faisabilité du projet et monter le volet financier (dépenses et subventions possibles).
- **Dépôt sauvage** : des personnes mal intentionnées se sont permis de déverser une centaine de pneus usagés sur le chemin communal face à celui du Luy. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Morlaàs.
- **Réfection de la toiture de la Mairie** : le charpentier débutera les travaux le 08/02/2021 et profitera des vacances scolaires pour effectuer les travaux côté cour de la cantine. On attend le devis de réfection du plafond et de l'isolation afin de pouvoir réutiliser la salle du haut. Les volets seront repeints par Yann tout comme le dessous de toit.
- **Salle multi activité** : les poteaux extérieurs vont être repeints de la même couleur que les volets et le dessous de toit de la mairie pour avoir une unité de ton. Les parties basses de l'intérieur de la grande salle seront repeintes par Yann.
- **Sécurisation de l'école** : un dossier de demande de subvention est en cours de préparation pour changer les fenêtres, sécuriser celles de la façade Nord, et changer les volets roulants de la cantine qui sont usés pour avoir une unité avec l'école.
- **Audit** : le SPANC va inspecter l'assainissement individuel des bâtiments communaux le

02/02/2021 ; il serait intéressant de leur demander un audit de certaines buses des eaux pluviales sur la commune car nous avons de gros problèmes d'écoulement par endroit.
Un audit de la voirie a été effectué, une carte retraçant tous les travaux à prévoir est en cours d'édition.